

*Les crédits*

**M. Young (Beaches—Woodbine):** Madame la Présidente, c'est une question légitime et nous l'avons posée aux membres de l'Association du Barreau canadien et à d'autres témoins qui ont comparu devant notre comité.

Comme le député de Fundy—Royal l'a mentionné dans son discours, une somme d'environ 35 000 \$ est accordée à chaque cas par le truchement de ce programme. Il coûte environ 35 000 \$ pour porter une cause devant les tribunaux. La seule façon de procéder consiste à faire appel à l'Association du barreau canadien et à ses membres qui offrent leurs services bénévolement ou en contrepartie d'honoraires très réduits.

L'Association du barreau canadien et ses membres ont fait une offre très généreuse à la population canadienne. Quand on compare les 2,7 millions de dollars d'économies qu'on réalise en abolissant ce programme avec les avantages dont bénéficiaient les Canadiens sous peine de services d'avocat gratuits ou à tarifs réduits, c'était une très bonne affaire. C'est pourquoi je n'arrive pas à comprendre les raisons pour lesquelles le gouvernement a voulu abolir ce programme.

• (1900)

**M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam):** Madame la Présidente, je veux simplement préciser que le député de Beaches—Woodbine siégeait au comité. Je viens d'entendre le député libéral de Toronto qui semble vouloir que ce programme devienne une oeuvre charitable pour le Barreau. J'ignore si les Libéraux ont arrêté deux positions sur cette question.

De tous les discours qu'ils ont prononcés aujourd'hui, j'ai cru comprendre qu'ils étaient favorables à ce Programme de contestation judiciaire. Maintenant, un libéral prend la parole pour dire que le Barreau devrait charitablement assumer ces responsabilités. On ne peut plaire à tout le monde. Le Parti libéral en est incapable. Les Libéraux ne peuvent agir ainsi indéfiniment tout en restant crédibles au Canada. Je dois en avertir le député de Toronto.

Le député de Beaches—Woodbine pourrait-il dire quelle position les Libéraux ont défendue au comité? Les Libéraux ont-ils paru en accord ou en désaccord avec l'élimination de ce programme? Le député a dit très justement: un, ce programme est nécessaire; deux, c'est une mesure regrettable que de l'abolir et une mauvaise

décision; trois, on ne peut pas demander au Barreau de s'en occuper par charité. Il faut un programme en bonne et due forme.

En tant qu'avocat qui s'est occupé de programmes d'intérêt public, il a aussi coordonné ces causes. Or, il n'y a pas de causes aléatoires. C'est bien l'erreur du député de York—Sud—Weston quand il dit que le Barreau devrait s'en charger.

Je suis fâché parce que les Libéraux semblent toujours avoir deux positions sur toutes choses. Le député de Beeches—Woodbine pourrait-il nous préciser la position que le Parti libéral a fait valoir en comité?

**M. Nunziata:** Madame la Présidente, manifestement, le député de Vancouver interprète mal ma position. S'il veut marquer des points sur le plan politique de façon méprisable, cela le regarde. Je pourrais lui demander ce que le gouvernement néo-démocrate fait en Ontario ou en Colombie-Britannique.

**M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni):** Madame la Présidente, c'est sans hésitation que j'interviens pour appuyer cette motion qui réclame le rétablissement du Programme de contestation judiciaire. Je voudrais féliciter le député libéral d'Ottawa—Vanier pour avoir présenté cette motion à la Chambre.

Le gouvernement prétend, semble-t-il, que ce programme doit être supprimé afin de réduire les dépenses gouvernementales et de contrôler, du même coup, notre dette publique.

Les Canadiens devraient savoir que ce programme ne coûte que 2,5 millions de dollars par année, ou peut-être un peu plus. On a déjà signalé dans cette enceinte qu'on pourrait épargner le même montant si on sabrait dans les énormes services de coupures de journaux et d'analyse des médias dont profite le cabinet du premier ministre. On pourrait également sabrer dans les sondages effectués chaque fois qu'il donne une entrevue aux médias. La plupart des Canadiens considèrent que c'est là un gaspillage d'argent.

Pourtant, le Programme de contestation judiciaire est une excellente dépense de deniers publics et il devrait être maintenu.

Le problème, c'est que nous avons une Constitution qui renferme une Charte canadienne des droits et libertés.